

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 609 971

②1 N° d'enregistrement national :

87 01027

⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 63/18, 71/00 // A 47 J 49/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 22 janvier 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 30 du 29 juillet 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *FANTINI Jean.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean Fantini.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Procédé et dispositif pour transporter des objets lourds ou volumineux ou poussiéreux, par une ou plusieurs personnes.

⑤7 Procédé et dispositif pour transporter des objets lourds ou volumineux ou poussiéreux par une ou plusieurs personnes.
Il comprend une toile robuste et deux anses réglables.
Lorsque les deux anses sont maintenues vers le haut au cours d'un transport, la toile, forme un berceau et est en portefeuille.
Les poussières sont retenues par la toile. Cette toile reçoit à ses extrémités basses une remontée constituée par des pinces ou plis à l'axe de sa largeur et sur sa bordure, afin de mieux retenir les poussières dans son berceau.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à transporter facilement du bois de chauffage jusqu'à un mètre de longueur, à une cheminée sans salir la salle, le tour de la cheminée, le passage utilisé, ou le coffre d'un véhicule.

FR 2 609 971 - A1

D

La présente invention concerne un dispositif pour transporter des objets lourds, poussiéreux, volumineux et notamment du bois de chauffage jusqu'à un mètre de longueur, par une ou plusieurs personnes.

Les procédés actuels présentent les inconvénients suivants :

5 pas de possibilité de transporter des bois longs, lourds et volumineux. Les poussières et sciures ne sont pas retenues et salissent le lieu de passage et surtout le tour de la cheminée ou de l'appareil de chauffage. De plus, leur conception ne facilite pas leur remplissage et vidage. Le procédé présent permet un remplissage et vidage facile. En effet, la

10 toile qui le compose et qui possède deux anses réglables, une sur chacune de ses deux longueurs, est posée à plat sur le sol pour ces deux opérations. Lorsque la marchandise est placée sur cette toile, on soulève chacune des deux anses, la toile vient envelopper la marchandise et prend la forme d'un portefeuille. Il suffit de soulever le tout pour effectuer le transport.

15 Pour le vidage, effectuer l'opération inverse. La longueur de la toile détermine la longueur des objets pouvant être transportés sans être apparents, la largeur de la toile détermine la grosseur de ces objets. Dans tous les cas, le choix d'une toile permet de conserver dans son berceau toutes les poussières des objets transportés. A chacune de ses extrémités

20 basses du berceau, la toile reçoit un bec remontant constitué par des pinces faites au milieu et en bordure de ses deux largeurs. Ainsi les poussières sont retenues dans le berceau ce qui présente une garantie supplémentaire.

Les anses sont faites avec des cordes qui passent par des œillets fixés

25 sur la toile en parallèle à ses deux longueurs. Une même corde constitue les deux anses, ce qui fait qu'en passant à l'extérieur de la toile lors d'un transport, cette corde vient renforcer l'ensemble puisqu'elle est sous la charge et épouse la forme de la toile. Le réglage des anses se fait par la variation de la longueur de la corde et par l'écartement

30 des œillets.

Ce dispositif présente le gros avantage d'avoir des anses réglables. Ces dernières étant faites avec des cordes, il suffit de confectionner un noeud sur ces dernières à l'endroit voulu. Grace à ce noeud, la corde sera bloquée au niveau de l'œillet qui lui-même est solidaire de la toile. Cette toile

35 qui est robuste et ignifugée permet le transport d'objets lourds.

REVENDEICATIONS

1) dispositif pour transporter des objets lourds, poussiéreux, volumineux, par une ou plusieurs personnes.

5 Caractérisé en ce qu'il comporte une toile robuste et deux anses réglables, une sur chaque longueur de cette toile, que ces deux anses sont faites avec une corde qui, passant dans des oeillets fixés sur la toile, détermine par sa longueur la grandeur des anses. Le positionnement de cette corde en contact avec l'extérieur de la charge et de la toile dont elle suit la forme sous la charge.

10 Des pinces en bordure de toile, sur la partie basse et à chaque extrémité du berceau constituent un bec de remontée important retenant les poussières. La longueur de la toile détermine la longueur des objets à transporter. La largeur de la toile et la longueur des anses déterminent le volume de ces objets.

15 2) Procédé selon revendication 1 caractérisé en ce que la toile utilisée est robuste et ignifugée, que sa texture permet la fixation rigide d'oeillets, deux ou quatre par anse, positionnés en parallèle à la longueur de la toile. Le réglage des anses se fait par la confection de noeuds sur la corde au niveau de chaque oeillet. La largeur de l'anse dépend de l'écarte-
20 ment des oeillets entr'eux dans le sens longitudinal.